

Personal

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **The Swiss observer : the journal of the Federation of Swiss Societies in the UK**

Band (Jahr): - **(1934)**

Heft 662

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVISION DE LA CONSTITUTION.

Depuis 86 ans, la Suisse n'a eu que deux constitutions : celle de 1848, qui transforma en Etat fédératif l'ancienne Confédération, dans laquelle le lien fédéral était faible et le gouvernement central presque inexistant, et celle de 1874, qui nous régit encore aujourd'hui, et qui accrût les attributions du pouvoir central aux dépens de la souveraineté cantonale, tendance qu'accroissent d'ailleurs presque toutes les révisions partielles opérées dans la suite.

Convient-il de reviser la Constitution de 1874 et, si oui, doit-on procéder à une refonte totale d'icelle ou suffit-il seulement de la "retaper," d'en rafraîchir certaines parties, d'essayer, en d'autres termes, de la mettre au goût du jour? Grave problème qui préoccupe tous les esprits, et qui est présentement débattu avec passion dans les couloirs des Chambres fédérales et dans la presse.

Trois initiatives sont lancées, demandant toutes trois, en termes identiques, la révision totale de notre charte constitutionnelle. Elles émanent de trois groupements de jeunes : le Front national, la Jeunesse radicale et la Jeunesse conservatrice. Il n'est pas douteux qu'elles aboutissent, d'autant plus que M. Baumann, un de nos nouveaux conseillers fédéraux, a déclaré — et cette opinion est logique — que les trois initiatives se rapportant au même sujet doivent être considérées comme une initiative unique.

En outre, diverses autres initiatives visant des révisions partielles de la Constitution fédérale ont déjà vu le jour ou vont être lancées.

Elles devront être examinées pour elles-mêmes. En effet, a déclaré également et avec raison le chef du département de justice et police : "la législation en vigueur ne permet pas une autre solution, car aussi longtemps que la Constitution n'est pas révisée, nous devons nous en tenir aux dispositions de la Constitution actuelle. Au surplus, les révisions partielles constituent un travail fort utile pour la préparation de la révision totale, puisqu'elles permettront de résoudre par avance quelques problèmes importants."

Le peuple suisse sera donc appelé à décider en dernier ressort s'il désire, en principe, que la Constitution de 1874 soit révisée ou non, et tout porte à croire qu'il répondra affirmativement à la question qui lui sera ainsi posée. Mais la décision de principe n'est pas tout. Reste à savoir — et c'est là que gît la difficulté — qui procédera à la révision et dans quel sens cette opération délicate sera faite.

Fédéralisme, ou centralisation? Comme nous l'avons dit tout à l'heure, c'est la tendance centralisatrice, ou plus exactement étatiste, qui l'a emporté dans presque toutes les révisions partielles qui ont eu lieu depuis 1874. Or, c'est précisément contre le courant étatiste que s'élèvent avec force les groupements de jeunes qui demandent une révision totale. Ils estiment, avec M. Gonzalez de Reynold, "que l'étatisme est à la démocratie ce que l'absolutisme fut à la monarchie : l'exagération par quoi les régimes périssent." Et ils demandent, en quoi ils n'ont pas tort, une restauration du fédéralisme, "architecture historique, naturelle de notre patrie."

Nous avons déjà eu l'occasion de l'écrire maintes fois, et notre opinion ne s'est pas modifiée, au contraire : la Suisse sera fédéraliste ou elle ne sera plus. Par quoi nous n'entendons évidemment pas que l'on revienne au système de l'ancienne Confédération, voire même au régime de la Constitution de 1848. Les conditions politiques et économiques ne sont plus les mêmes ; autre temps, autre mœurs. Toutefois, il est indispensable de s'arrêter de glisser sur la pente fatale qui, depuis la fin du siècle dernier, nous conduit tout doucement, mais avec une régularité de pendule, vers l'Etat unitaire où les cantons, dépourvus de leurs derniers droits et de leurs ultimes prérogatives, ne seraient plus que de simples arrondissements administratifs, de vagues sous-préfectures, soumis à la loi du plus fort, garrottés par une bureaucratie anonyme, et, par là même, malfaisante.

Ces quelques remarques suffisent à faire toucher du doigt la complexité de la tâche qui attend nos futurs "constituants."

Tâche éminemment délicate, qui demandera du temps, beaucoup de temps. Car il s'agit de reconstruire les bases mêmes de l'Etat, et ces bases doivent être solides si l'on veut fonder sur elles un édifice qui défie les ans. Aussi aurons-nous maintes fois l'occasion de reprendre cette question que nous n'avons fait qu'esquisser aujourd'hui, dans le simple but de tracer les grandes lignes du problème.

EDGAR JUNOD.
"Tribune de Genève."

PERSONAL.

We extend our heartiest congratulations and best wishes to Mr. J. H. Berger, manager of Scintilla, Ltd., on the occasion of his marriage.

BRENT BRIDGE HOTEL

GOLDERS GREEN ROAD, N.W.4.

Telephone: HENDON 8171.

LUNCHEON 3/6 : TEAS 1/6 : DINNER 5/-
or à la Carte.

SATURDAYS - - - DINNER & DANCE 6/6
Evening Dress not Essential during July and August. DANCING ONLY 3/-

The lovely Ballroom can be reserved at reasonable charges for all sorts of Public and Private Functions, Dances, Wedding Receptions. For terms and vacant dates please apply Manager

Brent Bridge Brasserie

POPULAR A LA CARTE RESTAURANT

Munich and Pilsner Lager Beer on draught. Bass Ale from the Wood and in bottles.
Large Selection of carefully chosen Wines and Spirits. Tea, Coffee, Chocolate, Ices, Minerals.

Table d'Hôte Luncheon at 2/- served from 12 to 3 p.m. in the Brasserie.

Music and Dancing every evening, 8 to 11-30.

An Orchestral Concert is held every Sunday in the Brasserie from 7 to 11 p.m.

APPENRODT'S

Continental Delicatessen Stores,
5, GOLDERS GREEN ROAD (Opposite Golders Green Station)

Telephone : Speedwell 1746

AND

The Brent Bridge Wine Stores

Telephone : Hendon 8473

(adjoining the Brent Bridge Brasserie)

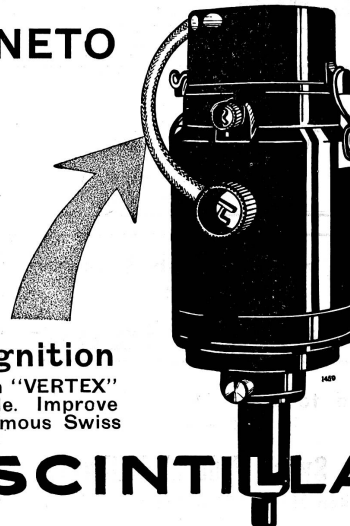
are two shops that must appeal to every connoisseur of what is good in the way of eatables and drinkables. There are lots of tasty table delicacies that make a welcome change from the every day Menu.

SAUSAGES of every conceivable variety—of the most exceptional quality.

Cold Meats, Salads, Pickled and Smoked Fish, &c.

The Branch at 5, Golders Green Road, is open after the Theatre, and all day Sunday, for light Refreshments, Tea, Coffee, Ices, &c.

"VERTEX" MAGNETO



A Revolution in Ignition

Replace your Battery ignition with "VERTEX" and eliminate all ignition trouble. Improve your car by fitting a World famous Swiss product.

Ask for particulars of our Windscreen Wipers, Direction Indicators, Horns, and Lighting Equipment.

SCINTILLA

14, CLERKENWELL CLOSE, E.C.1.

'Phone: Clerkenwell 8084/6.

Apply for Literature.

19-21, SOMERS STREET, LEEDS.

'Phone: 24774 Leeds.